

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 19 mai 2003-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Michel BERNARD, Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant M. WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC.

Etaient invités :

- M. Eric CHAGNEAU, directeur du GIP Objectif Meuse,
- M. Jean MASSON, directeur du GIP Haute-Marne,
- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers ».

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 17 avril 2003.

M. MARIE souhaite apporter les précisions suivantes : concernant les données obtenues dans les forages complémentaires de l'ANDRA, le débit mesuré n'est pas celui des couches inférieures et il n'est pas possible de procéder à des extrapolations (M. PIGUET précise que le prolongement

d'un forage jusqu'à 1350 mètres coûterait 1 million d'euros) ; concernant la RFS III 2 f, elle est en cours de révision ; concernant la prospective géothermique, l'ADEME a indiqué qu'elle était faite à 10 ans, et pas à long terme.

Par ailleurs, M. MARIE ayant apporté à la dernière réunion un appareil d'enregistrement, le bureau lui a demandé, après vote, de ne pas l'utiliser. L'éventuel enregistrement fera l'objet d'une proposition de modification du règlement intérieur (ainsi que l'instauration d'un quorum) qui sera préparée par MM. FLEURY et JAQUET et discutée lors du prochain bureau

2) Expertise critique du programme expérimental de l'ANDRA.

M. STERPENICH rappelle que, suite à l'appel d'offres, deux des organismes consultés (CSD et Sam Ltd) n'ont finalement pas donné suite, et seul l'Institut for Energy and Environmental Research (IEER) a adressé une proposition d'étude dont le montant est évalué à 177 200 €.

L'IEER a constitué une équipe internationale de 7 spécialistes dans les domaines couverts par le programme expérimental du laboratoire. Le groupe de travail estime que la proposition répond globalement à la demande du CLIS et permet de respecter les délais fixés, mais nécessite quelques ajustements (principalement pour le budget, qui sera précisé en fonction des justifications de frais, pour la partie « sismologie », et pour la désignation des scientifiques indépendants chargés de la relecture du rapport).

M. FLEURY constate que l'IEER demande une coopération de l'ANDRA, en cours d'étude puis pour observations avant le rapport final (le rapport préliminaire lui sera transmis par le CLIS). M. PIGUET indique que l'ANDRA est prête à coopérer (il ne devrait pas y avoir de problème de confidentialité) et que ce type d'opération peut être bénéfique. A sa demande, le CLIS informera les autorités chargées du suivi des activités de l'ANDRA (CNE, Conseil scientifique de l'ANDRA...) de cette démarche.

Le bureau adopte à l'unanimité la proposition d'étude de l'IEER, qui sera soumise à la prochaine plénière. Il décide également que le prochain bureau, auquel participeront le cas échéant des membres de l'équipe constituée par l'IEER, sera élargi à d'autres membres du CLIS. Enfin, il autorise M. le Préfet à solliciter l'appui de la DRIRE pour la rédaction du contrat.

3) Interventions de MM. CHAGNEAU et MASSON.

MM. CHAGNEAU et MASSON présentent les caractéristiques communes aux deux GIP : origine des groupements et des fonds d'accompagnement (article 12 de la loi du 30/12/91 et rapport Bataille), constitution en 2000 (juin pour la Meuse, août pour la Haute-Marne), partenaires (conseil général, le Président assurant la présidence du GIP, conseil régional, communes de la zone de proximité, chambres consulaires, Etat, ANDRA et

EDF), organisation (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité exécutif), gestion (comptable public) et contrôle (par le Préfet commissaire du gouvernement et le TPG contrôleur d'Etat), montant des fonds (7,5 millions d'€ par an venant d'EDF, CEA et COGEMA via l'ANDRA ; 1,5 millions d'€ par an de capacité d'intervention supplémentaire d'EDF, plus une intervention de la SODIE que les GIP ne maîtrisent pas), cadre des interventions (aides publiques accordées en appui d'autres financements, dans la limite des plafonds réglementaires, principalement sous forme de subventions pour investissement).

Pour la Haute-Marne, trois axes ont été définis : le développement économique (aides aux entreprises), le développement local (aides aux communes et structures intercommunales des 5 cantons autour de Bure, avec un dispositif propre à la zone de proximité), les grands projets structurants (tourisme : Animal explora, lieu de mémoire de Colombey les deux Eglises ; infrastructures : collèges, couverture téléphonie mobile, accès haut débit ; projets à caractère technologique : Pôle de Nogent, PST Meuse/Haute-Marne).

M. MASSON constate que l'écart entre les fonds disponibles et les aides effectivement versées s'explique par le décalage entre le premier versement de fonds (comprenant la dotation annuelle 2000 et un rattrapage pour 1999) et le véritable démarrage des activités (mise en place des différentes structures du GIP, instruction des demandes...). En 2002, en revanche, les engagements se montent à 17 millions d'€.

Pour la Meuse, quatre axes ont été définis : développement économique, développement local (avec création d'un groupe d'initiative locale composé des structures intercommunales des cantons de Gondrecourt, Montiers et Ancerville, qui bénéficie de 20 % des fonds annuels, et constitution d'une enveloppe pour la commune de Bure, pour un montant de 180 000 €), projets structurants (infrastructures routières, PST Meuse/Haute-Marne), développement touristique et notoriété du département (Madine). L'action du GIP vient en complément de celle du Conseil Général. Mme MALFAIT-BENNI rappelle ainsi que le GIP est intervenu dans le cadre du fonds conjoncturel d'intervention rapide dans les domaines de la forêt (après-tempête) et de l'agriculture (soutien à la filière bovine suite à la crise de la vache folle).

M. CHAGNEAU précise que le GIP Objectif Meuse est également comptable des crédits du CLIS. Il signale enfin l'existence d'un site internet propre au GIP (www.objectifmeuse.org).

Suite aux observations de M. LHERITIER, M. CHAGNEAU indique que le soutien aux grands projets existe aussi en Meuse. Une impression de « saupoudrage » peut apparaître d'un point de vue géographique (les aides sont destinées à l'ensemble du département) mais il y a une cohérence thématique.

En réponse à M. FLEURY, MM. MASSON et CHAGNEAU reviennent sur les dispositifs mis en place de 1994 à 1998 (Association de développement en Haute-Marne et Comité tripartite en Meuse, réunissant des représentants de la Préfecture, du Conseil Général et de l'ANDRA, chargés de la gestion des fonds d'accompagnement de 5 millions de francs par an provenant de l'ANDRA, ces fonds étant attribués selon les règles de financement public). Quant à la présentation qui est faite des aides versées par les GIP, le demandeur en connaît nécessairement la provenance (une convention est établie) et il doit en faire état dans son plan de financement (dans le cadre d'une structure intercommunale, une commune membre est à même de connaître l'origine des aides demandées par la structure). Enfin, pour l'enveloppe affectée à la commune de Bure, son utilisation sera soumise au régime des aides publiques.

M. le Préfet souligne l'intérêt de ces présentations, qui seront renouvelées régulièrement.

4) Projet de Pôle scientifique et technologique.

M. FERY présente les origines de ce projet, son déroulement (phase actuelle de faisabilité, jusqu'en 2005) et les retombées possibles (document annexé).

M. le Préfet ajoute que les études de faisabilité sont estimées à 3 millions d'€, et que le plan de financement a été arbitré par le gouvernement, montrant ainsi l'engagement de l'Etat dans cette démarche. Il est primordial que des activités soient générées par cette initiative, même si le nombre d'emplois attendu n'est pas considérable (mais ce seront des emplois à haute valeur technique).

M. CHAGNEAU précise que les Conseils Généraux préparent la création d'un Etablissement public de coopération interdépartementale (pour le mois de juin) qui sera en charge de la maîtrise d'ouvrage des études.

Suite aux observations de MM. MARIE et FLEURY, M. FERY confirme que le Pôle, dont la localisation géographique sera le village-entreprises de Saudron, n'est pas dépendant du laboratoire et que ses activités n'ont pas de lien avec celles de l'ANDRA.

En réponse à M. LHERITIER, M. FERY indique que les retombées économiques pour le secteur sont difficiles à apprécier mais que des structures d'accueil seront nécessaires (hôtellerie, restauration...). MM. FLEURY et MARIE constatent qu'aucune étude n'a été réalisée pour mesurer l'impact négatif de l'implantation du laboratoire ou d'un éventuel centre de stockage, tandis que le Pôle a pu être présenté comme une compensation.

5) Questions diverses.

- Plénière du 26/05/03:

M. le Préfet indique qu'il sera absent et que la réunion sera présidée par Mme MALFAIT-BENNI. En réponse à M. MOUROT, il lui confirme qu'il pourra intervenir sur la géothermie, au même titre que les autres membres du CLIS.

- Formation des équipes de creusement des puits :

M. PIGUET présente le plan de formation (élaboré en tenant compte des nouvelles caractéristiques techniques de l'équipement et des nouvelles procédures de sécurité), comprenant 24 000 heures, 10 000 ayant été effectuées et validées. Depuis le 30 avril, trois tirs ont été réalisés dans le puits auxiliaire, le redémarrage du puits principal étant prévu pour fin mai. Il ajoute, en réponse à M. FERNBACH, qu'il y a aujourd'hui 183 personnes sur le site (effectifs en hausse pour la maintenance), avec un renouvellement pour moitié (en raison notamment du départ des intérimaires vers d'autres chantiers).

M. PIGUET confirme à M. le Préfet que la cellule d'assistance à maître d'ouvrage suit de très près aussi bien le creusement (méthodologie) que la mise en œuvre des procédures de sécurité ou la formation des équipes. Suite aux observations de M. WOJCIK, il souligne que le contrat ANDRA-GFE n'a pas été modifié, mais qu'il ne dispose pas pour le moment d'un planning arrêté.

M. MARIE remarque que le rapport APAVE contient de très nombreuses observations et demande que le CLIS soit destinataire du rapport CETIM de certification et des comptes-rendus trimestriels sur le contrôle de l'équipement. Cette demande sera transmise à M. VIEL (Bouygues) pour une réponse en plénière.

- Colloque du 30/04/03 organisé par le ministère de la recherche:

M. MARIE s'étonne qu'un colloque portant sur le thème « Déchets nucléaires : où en est la recherche ? » ait pu être organisé dans le cadre du débat national sur l'énergie sans que le CLIS ne soit informé ni invité. M. le Préfet souligne qu'un courrier a été adressé à M. FROIS, directeur de la technologie au ministère de la recherche, pour faire part du mécontentement du CLIS à ce sujet (courrier ci-joint). M. FROIS a répondu qu'il y avait effectivement eu des problèmes d'organisation, mais qu'il était prêt à venir devant le CLIS pour présenter le rôle de son ministère dans le cadre des recherches sur la gestion des déchets radioactifs. Il doit confirmer cela par courrier, auquel il joindra les documents relatifs au colloque.

- M. BERNARD précise que la lettre d'observation adressée au maire de Reynel au titre du contrôle de légalité (délibération de la commune pour adhérer à l'AEMHM) n'aura pas de suite. La Préfecture estime, après examen, que la commune a valablement délibéré et la délibération ne sera donc pas déferée.

- M. le Préfet demande à M. STERPENICH de recenser pour la fin de l'année les différents documents sur la réversibilité et la flexibilité afin de faire le point sur ces deux notions.

6) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 07 juillet 2003, à 16h00, le lieu restant à préciser.

L'ordre du jour comprendra notamment une rencontre avec les représentants du prestataire de l'expertise critique du programme expérimental du laboratoire et l'examen des propositions de modifications du règlement intérieur.